

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU BATIMENT MITTERRAND**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

L'UCA a lancé le projet de restructuration du bâtiment Mitterrand, sur le site du centre-ville. Cette opération sera conclue sous la forme d'un marché global de performance pour un montant estimé de 24 millions d'euros, toutes dépenses comprises et en tenant compte de la phase maintenance des locaux.

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet et de donner pouvoir au Président d'approuver les marchés et conventions liés à cette opération, pour le compte de l'UCA.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet « opération 1058 – restructuration du bâtiment Mitterrand ».

Article 2 : De donner délégation au Président d'approuver les marchés et conventions liés à cette opération.

Membres en exercice : 41

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2022-01-13-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.